



frais procédure suite à annulation tribunal

Par **annie18**, le **27/12/2011** à **08:48**

Bonjour,

j'étais convoquée au Tribunal de Cce suite à un litige avec un fournisseur.

Un accord amiable a été trouvé et le tribunal annulé.

Or, je reçois de ce fournisseur une facture de frais de procédures de Tribunal et de dommages -intérêts à régler faute de quoi il lancerait une nouvelle procédure.

La facture est la copie conforme des frais de tribunal : pénalités de retard, article 700, frais de requête et autres.

est-il en droit de me réclamer ces frais alors que nous ne sommes pas passés au Tribunal ?

merci pour vos avis